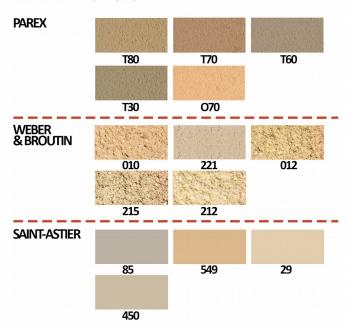
# **FAÇADES**

Les enduits de façade aux abords du monument historique devront être réalisés au mortier dans la tonalité des pisés locaux, de tons beige-ocré neutres. Références indicatives :

Parex: T80, T70, T60, T30, O70

Weber&Broutin: 010, 221, 012, 215, 212

Saint-Astier: 85, 549, 29, 450



Les enduits de façades doivent être réalisés dans une finition talochée fin ou grattée. L'enduit projeté écrasé est à proscrire.



## COUVERTURES SUR EXTENSIONS OU ANNEXE

### La couverture peut être :

- Réalisée dans le même matériau que la construction principale (tuiles...).
- Réalisée dans un matériau métallique d'aspect zinc joint debout (zinc prépatiné ou bac acier aspect zinc).
- Les toitures terrasses peuvent êtres végétalisées.





Terrasse végétalisée

## **BARDAGE BOIS**

Le bardage bois naturel (composite exclu) en façade doit être laissé brut (vernis et lasures teintés à proscrire), il doit éventuellement être choisi pré-grisé ou rétifié anticipant son vieillissement naturel. Le bardage en bois naturel doit être vertical.







Rétifié Lasure teintée

Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ain

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes

### **UDAP** 01

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine



Allier Ardèche



Haute-Loire
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de

Savoie et Haute-Savoie



#### UDAP de l'Ain

23 rue Bourgmayer 01 000 Bourg-en-Bresse

Tél.: 04 74 22 23 23 udap.ain@culture.gouv.fr



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES